

Pièces à fournir à l'inscription de votre enfant

- Les fiches de renseignements et d'autorisations
- Attestation d'assurance 2023/2024 au nom de l'enfant
- Copie du jugement si garde alternée ou divorce
- Notification CAF avec quotient familial ou dernier avis d'imposition sur les revenus N-2 pour les non allocataires CAF
- Copie d'un P.A.I. si problèmes allergies ou autre
- Copie des Vaccins
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet

PARTIE A CONSERVER

Calendrier des périodes de réservations des Mercredis et vacances scolaires année 2023/2024

TOUTES LES INSCRIPTIONS SE FONT EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLE

Attention : les inscriptions seront validées sous réserve des places disponibles.

Lorsque votre inscription sur le portail famille est validée, n'oubliez pas de réserver les jours dont vous avez besoin.

Pour les vacances, 4 Jours minimum par semaine obligatoires sauf s'il y a un jour férié, vous pouvez réserver 3 jours minimum

Si vous rencontrez des difficultés sur le fonctionnement du portail famille, un tuto est disponible sur le site de la Mairie

Périodes pour les Mercredis	Dates d'inscription
Septembre/ Octobre 2023	21/08 au 31/08
Novembre/Décembre 2023	16/10 au 20/10
Janvier/Février 2024	04/12 au 08/12
Mars / Avril 2024	05/02 au 09/02
Mai/ Juin 2024	01/04 au 05/04

Périodes Vacances	Dates d'inscription
Vacances d'Octobre 2023	18/09 au 22/09
Vacances de Février 2024	22/01 au 26/01
Vacances d'Avril 2024	18/03 au 22/03
Vacances d'Été 2024	20/05 au 31/05

Merci de votre compréhension

L'équipe d'animation.